

La culture maritime et le développement du littoral en France *Maritime culture and the development of coastal areas in France*

Jacques PLANTET

Directeur Général de l'Association pour une
Fondation Nationale du Patrimoine Culturel Maritime et Fluvial.
19 rue de la Boétie - 75 008 - Paris - France

Résumé : L'engouement pour la culture maritime est de plus en plus important en France. Néanmoins, la conscience collective des Français relève plus d'une "culture continentale" que d'une "culture maritime" qu'il est important de développer car elle a des retombées économiques considérables pour les régions littorales. En matière d'aménagement du territoire des régions côtières, l'Association pour une Fondation a engagé la création d'un *dispositif d'observation permanente de la culture maritime* qui doit donner un cadre à l'élaboration de *schémas de développement de la culture maritime* communaux et intercommunaux, départementaux et régionaux et déboucher sur un schéma national cohérent. L'Association pour une Fondation propose la création d'un Fonds interministériel pour le développement de la culture maritime qui effectuerait les arbitrages et bouclerait, à la marge, les plans de financements des projets.

Mots-clés : *France - Littoral - Patrimoine - Culture maritime*

Abstract : An interest in maritime culture is growing in France. Nevertheless, the collective conscience of the French is based more on a "continental culture" than a "maritime culture". It is important to develop the latter because it has substantial economic implications for coastal regions. As regards the spatial planning of coastal regions, the Association for a National Foundation for the Cultural Heritage of Maritime and Fluvial areas, has undertaken to create a permanent facility to observe the development of maritime culture which will provide a framework for the elaboration of development plans for maritime culture at communal, intercommunal, departmental and regional levels and lead ultimately to a coherent national plan. The Association for a Foundation proposes the creation of an interministerial fund for the development of maritime culture which will resolve conflicts and draw up financial plans to support the projects proposed.

Keywords : *France - Coastal zone - Heritage - Maritime culture*

L'engouement pour la culture maritime est de plus en plus important en France : 7 millions de personnes présentes lors de *l'Armada de la Liberté* à Rouen en 1994, 1,5 million de personnes à *Brest 92*, 600 000 visiteurs annuels à *Nausicaa* à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), etc. Néanmoins, la conscience collective des Français relève plus d'une culture continentale que d'une culture maritime à la différence par exemple de celle de nos amis du Nord de l'Europe : Grande-Bretagne, Pays-Bas, Pays Scandinaves. Or, le développement de la culture maritime pourrait être un puissant facteur de développement des régions du littoral. Je propose d'étayer cette affirmation en structurant mon exposé en trois parties.

I - UNE DÉFINITION DE LA CULTURE MARITIME

Sa figure emblématique est le patrimoine navigant. Il comprend les bateaux historiques et les bateaux de facture ancienne reconstruits à l'identique. Mais le champ couvert par la culture maritime est beaucoup plus vaste. Il recouvre :

- le patrimoine archéologique sous marin et terrestre sur le littoral,
- le patrimoine immobilier et industriel : monuments historiques ou petit patrimoine de proximité (cales, abris de marin, moulins à marée...),
- le patrimoine documentaire et mobilier, conservé dans les musées, les services d'archives, les bibliothèques et les cinémathèques,
- le patrimoine ethnologique, dit patrimoine immatériel,
- la culture scientifique technique et industrielle : *Nausicaa* à Boulogne sur Mer, *Océanopolis* à Brest et le Centre International de la Mer à Rochefort,
- la création artistique inspirée par la mer : littérature, cinéma et audiovisuel, photographie, arts plastiques, musique...
- les recherches historiques,
- les créations d'évènements.

II - LES QUATRE DIFFÉRENTS POINTS DE VUE RELATIFS AUX LIENS CULTURE MARITIME-DÉVELOPPEMENT DU LITTORAL

A - Culture maritime et identité

Jacques Duhamel, Ministre des affaires culturelles de 1971 à 1973 disait : " *la culture ce n'est pas une série de disciplines juxtaposées mais une certaine conception de la vie*". La culture maritime va bien au delà du listage que je viens de faire : elle est facteur d'identité. De même la culture est facteur de confiance en soi. Pour ces deux raisons, elle est en conséquence *facteur de développement économique*, la culture permettant de se prendre en charge, de ne pas attendre des solutions de l'autre.

Exemples :

- le développement de l'image de villes portuaires lié à la reconstruction de navires lors du concours "bateaux de côtes de France" lancé par le Chasse-Marée à l'occasion de *Brest 92*,
- les projets de développement coordonné de villes portuaires intégrant fortement leur passé maritime : Le Havre, Rochefort, Brest, l'estuaire de la Loire...

B - Le poids économique des organismes travaillant dans le secteur de la culture maritime

Ce poids économique peut être mesuré par le chiffre d'affaires et par les emplois directs liés à ces organismes. Les études disponibles sur ce sujet ne sont pas totalement convaincantes. Il serait souhaitable de disposer de données plus précises. Il est possible néanmoins de citer des exemples :

- on estime que 10 000 visiteurs par an dans un musée, un centre d'expositions ou un monument-historique, génèrent un emploi direct,
- on estime qu'un million de Francs de travaux de restauration du patrimoine génère deux fois plus d'emplois qu'un million de Francs de travaux de construction neuve,
- la reconstruction du navire *l'Hermione* à Rochefort générera environ 50 000 heures de travail.

S'agissant du patrimoine en général, il convient de se rapporter au rapport du Sénateur Hugot de mars 1994 relatif à la création d'une *Fondation du Patrimoine*.

C - Les effets induits par l'activité des organismes

Ces effets induits se mesurent essentiellement en termes d'impact touristique.

Exemples :

- une étude de l'Université Aix-Marseille, dans le cadre d'un DESS d'économie et tourisme a tenté de mesurer les retombées de l'évènement *Brest 92*,
- le rapport de M. Collardelle et M. Montferrand *Economie touristique et patrimoine culturel*, de janvier 1995.

D - L'aménagement du Territoire

Localement, la culture maritime est un thème essentiel à intégrer à une politique de développement des pays côtiers, celle-ci devant être harmonisée par les Départements ou les Régions concernés.

Au niveau national, la DATAR, à la suite du CIAT du 20 septembre 1994, a créé un groupe de travail interministériel **patrimoine maritime**. Celui-ci poursuit deux objectifs :

- établir un *recueil d'aide à la décision* pour les collectivités et opérateurs (particuliers et associatifs),
- identifier des sites en vue *d'audits de projets*.

Dans ce cadre, l'Association pour une Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial a lancé une enquête auprès des 867 communes, 27 départements et 11 régions de France métropolitaines en vue de recenser les projets.

III - CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE

Une politique d'intégration de la culture maritime dans les projets de développement du littoral doit être globale, coordonnée et définie par les pouvoirs publics.

A - Une politique globale

La première étape doit être le recensement et l'inventaire de l'existant. La création d'un système d'observation permanente de la culture maritime s'avère nécessaire. Celui-ci permettrait de mettre en oeuvre des schémas communaux et intercommunaux, départementaux et régionaux qui pourraient générer un schéma national de développement de la culture maritime.

Plus généralement, il convient de se reporter aux propositions du rapport du député Yvon Bonnot publié en août 1995 : *Pour une politique globale et cohérente du littoral en France*.

B - Une politique coordonnée

Elle se conçoit par la mise en réseau des organismes semblables ou complémentaires. Des solidarités par façade littorale peuvent intégrer des politiques de développement de la culture maritime. Par exemple, les régions de la façade atlantique, regroupées au niveau européen dans le cadre de l'Arc Atlantique pourraient judicieusement faire de la culture maritime l'un des points d'ancrage de leur politique de développement.

C- Une politique définie par les pouvoirs publics

Une coordination des politiques publiques nationales s'avère nécessaire. Le rapport de Bernard Dujardin de juillet 1995 relatif à la politique maritime de la France avait recensé 17 ministères ayant des compétences dans le domaine de la mer.

La création, en cours, d'un *Secrétariat Général de la mer* devrait permettre une meilleure coordination et donc une meilleure définition de la politique des pouvoirs publics dans ce domaine.

S'agissant du volet de la culture maritime deux mesures peuvent être proposées, celles-ci devant être intégrées à l'action du futur Secrétariat général de la mer ou articulées avec lui : la création d'une Mission de développement de la culture maritime et la création d'un Fonds interministériel pour le développement de la culture maritime.

Conclusion

Je lance un appel à études dans ce domaine. L'Université peut nous aider à conforter les décideurs qui, aujourd'hui, ne disposent pas suffisamment d'études convaincantes. L'introduction systématique de la culture maritime dans les politiques concernées est un facteur de développement harmonieux et durable du littoral.